

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Nos lecteurs n'attendent sans doute pas que nous prenions au sérieux, malgré son bruit, le curieux débat qui vient de se produire entre sir R. Morier, ambassadeur de la Grande-Bretagne à St-Pétersbourg¹, jadis à Darmstadt, et le comte de Bismarck, à Berlin, à propos de dépêches que le diplomate anglais aurait adressées le 15 ou 16 août 1870 au maréchal Bazaine, à Metz, pour le renseigner sur la marche des armées allemandes. M. Morier nie le fait en s'appuyant de lettres du défunt maréchal Bazaine, tandis qu'à Berlin on le maintient d'après des racontars du même maréchal à un major prussien attaché militaire à Madrid. De là un vif émoi dans plusieurs cabinets.

Pendant plusieurs semaines, de hauts personnages que le bon public croyait surchargés de graves affaires, se sont occupés de ces cancans rétrospectifs.

Le 15 août 1870, le monde entier savait ou pouvait savoir d'après les bulletins allemands mêmes et grâce à la presse et aux télégrammes circulant librement dans la plus grande partie de l'Europe, que les armées allemandes étaient aux portes de Metz après avoir gagné la bataille du 14 août, dite bataille de Borny.

Rien d'étonnant que parmi les renseignements qui ont dû être donnés à l'état-major français ait pu se trouver une mention d'après une dépêche du diplomate anglais à son gouvernement ou à n'importe qui. Mais de là à conclure qu'il a lui-même adressé ou fait adresser une dépêche à Bazaine, alors que les deux censés correspondants contestent cette correspondance, qui eût été parfaitement inutile et d'ailleurs insensée de la part de sir R. Morier, il y a un abîme et, en fait d'histoire, des documents qui relèvent du seul domaine des babioles.

A ce sujet le *Journal des Débats* a reçu la lettre ci-après qui est très concluante :

« Personne en France n'a à intervenir dans la discussion soulevée par la *Gazette de Cologne*, au sujet de la conduite de sir Rob. Morier. Mais la lettre du major Deines contient une allégation injurieuse pour nos compatriotes de la Lorraine et un point d'histoire facile à traiter.

» Il n'est pas vrai que les maires des environs de Metz aient manqué à leurs devoirs en 1870. Eux et tous les habitants de la contrée se sont efforcés de renseigner l'état-major, fût-ce au péril de leur vie. Cela a été établi aux Assises de Trianon, bien qu'on ait observé

¹ Originaire de Château-d'Ex et parent de l'ancien préfet du Pays-d'Enhaut, M. A. Morier.

une prudente réserve, évitant autant que possible de les compromettre vis-à-vis de leurs nouveaux maîtres.

» Quant à la marche de l'armée allemande, qui n'aurait été révélée au maréchal Bazaine que dans la nuit du 15 au 16 août, nous la connaissons tous à Metz, en gros du moins. Un poste du génie, relié à la ville par un fil télégraphique, gardait le pont de Novéant, qui était miné. Il envoyait des nouvelles incessantes et reçut dans la matinée du 14 août l'ordre de se retirer en noyant les poudres. L'ennemi était alors si proche qu'on échangea des coups de fusil (voir les dépositions du procès).

» Le même jour, le colonel Ardant du Picq et un autre officier furent tués d'un coup de canon dans le village de Moulins (rive gauche), en amont de Metz. Pont-à-Mousson était occupé, et l'empereur en se retirant sur Verdun, se hâtait, de peur que l'escorte de cavalerie qui l'accompagnait ne fût insuffisante à le protéger. Nul ne pouvait donc douter de la marche enveloppante qui se poursuivait sans discontinue depuis le 6 août, date de la bataille à Forbach.

» Tous ces détails, on les a encore présents à l'esprit, et ceux qui pourraient les avoir oubliés les retrouveront sans peine dans l'ouvrage que M. Duquet a consacré à ce dououreux épisode de notre histoire militaire.

» Veuillez agréer, etc. » Général COSSERON DE VILLENOISY.

» Paris, le 5 janvier 1889. »

Le Conseil fédéral a nommé : le 13 décembre 1888, au grade de lieutenant du génie : MM. Hunerwadel, Théodore, à Fluntern ; Nicole, Gabriel, à Bex ; Gremaud, Emile, à Zurich ; Rochat, Charles, à Lausanne ; Dumur, Maurice, à Genève ; Belart, Gottlieb, à Brougg ; Diserens, Alphonse, à Lausanne ; Hösli, Jacob, à Glaris ; Preiswerk, Rod., à Bâle ; Häusler, Fritz, à Riesbach ; Rutishauser, Rodolphe, à Berne ; Leubin, Robert, à Bâle ; Fraisse, Alexandre, à Fribourg ; Abt, Jean, à Bretzwyl ; Wanger, Charles, à Baden ; Glardon, Alfred, à Vallorbes ; Ackermann, Otto, à Grellingue ; Dové, François, à Pfaffikon.

Le 22 décembre 1888, au grade de lieutenant d'artillerie :

1^o Artillerie de campagne : MM. ten Brink, Albert, à Schaffhouse ; Hitz, Théophile, à Ruschlikon ; Hilty, Hans, à Grabs ; Fischer, Oscar, à Soleure ; Revillod, John, à Genève ; Dardel, Charles, à St-Blaise ; Du Pasquier, Max, à Neuchâtel.

2^o Artillerie de forteresse : M. Rosselet, Fritz, à Berne.

3^o Train d'armée : MM. Widmer, Charles, à Dietfurt ; Greninger, Hermann, à Frauenfeld ; Wiederkehr, Wilhelm, à Hottingen ; Hoffmann, Frédéric, à Yverdon ; Turtaz, Paul, à Orbe ; Veillon, Robert, à Genève.

Ont été commandés en qualité d'adjudants :

M. le premier-lieutenant Bornand, L.-H., à Lausanne, comme adjudant du 1^{er} régiment d'infanterie.

M. le lieutenant Estoppey, Alfred, à Lausanne, jusqu'ici adjudant du 4^e régiment d'infanterie, comme adjudant du 3^e régiment d'infanterie.

M. le premier-lieutenant Siegenthaler, J.-U., à Biglen, comme adjudant du 10^e régiment d'infanterie.

M. le premier-lieutenant Brunner, Fritz, à Glaris, comme adjudant du 29^e régiment d'infanterie.

Ont été relevés de leurs fonctions d'adjudant et réintégrés dans les troupes : Régiment 8, premier-lieutenant Prince, Gustave, à Bâle ; régiment 10, premier-lieutenant Hofer, Paul, à Berne ; régiment 16, capitaine Kaufmann, Franz, à Berne ; régiment 24, premier-lieutenant Stunzi, Henri, à Horgen ; état-major de div. VII, capitaine Stäheli, Antoine, à Bischofszell ; état-major de div. VII, premier-lieutenant Klingler, Jean-Col., à Lichtensteig ; régiment 27, premier-lieutenant Keller, Paul, à Oberuzwil ; régiment 28, premier-lieutenant Huber, Jules, à St-Gall ; brigade XV, capitaine Planta, Jacob, à Samaden ; régiment 29, capitaine Kubli, Félix, à Netstall ; régiment 3, premier-lieutenant Baron, Jules, à Vevey.

M. le colonel de Loës, Aloïs, à Aigle, a été admis à rentrer dans l'armée en date du 28 décembre dernier.

Les III^e et V^e divisions sont appelées cette année à un rassemblement de troupes auquel participeront aussi des corps de landwehr. Quelques journaux avaient annoncé que les manœuvres seraient exécutées dans le Jura bernois ; mais d'après le *Bund*, c'est un autre terrain qu'on aurait choisi. Il faut attendre le tableau des services de 1889 pour être renseigné à ce sujet. Ce tableau doit paraître le 15 janvier.

Nous apprenons que M. le colonel-divisionnaire Lecomte, à Lausanne, a été désigné comme directeur des manœuvres des deux divisions.

Dans l'assemblée des délégués qu'elles ont tenue récemment à Berne, les Sociétés suisses de géographie s'étaient déclarées prêtes à coopérer à la protection des émigrants suisses et avaient chargé le Vorort de s'entendre avec le bureau fédéral de l'émigration sur le mode de coopération à adopter.

« Le Vorort — qui siège actuellement à Neuchâtel — a eu à ce sujet, dans cette ville, dit la *Suisse libérale*, une importante conférence avec MM. Karrer, ancien conseiller national, et Dreifuss, chefs des deux sections du bureau fédéral du commissariat. L'entente s'est faite de la manière la plus complète sur tous les points. Dès que le programme adopté dans cette conférence aura reçu sa forme définitive, il sera communiqué au public. »

nitive, il sera soumis aux différentes Sociétés de géographie de la Suisse, dont l'adhésion ne saurait d'ailleurs être douteuse. »

M. le colonel Bischoff, à Bâle, obtient, sur sa demande, sa démission du commandement de la 9^e brigade d'infanterie.

La comtesse d'Affry, née de Maillardoz, a fait cadeau au Conseil fédéral, pour les archives fédérales, des papiers militaires provenant du service, en France et dans l'armée fédérale, du général Charles d'Affry, décédé en 1818. D'Affry a servi de 1786 au 10 août 1792 comme cadet et comme sous-lieutenant dans le régiment des gardes suisses ; de 1806 à 1810, il fut commandant de bataillon ; en 1810, il fut nommé chef du 4^e régiment suisse ; après la restauration des Bourbons, il prit le commandement du nouveau 2^e régiment suisse de la garde royale. En 1815, lors de la mise sur pied de l'armée fédérale et de son entrée dans la Franche-Comté, il commanda la 3^e division. Les papiers remis aux archives fédérales fournissent des renseignements précieux sur toute cette carrière militaire et sur l'histoire de l'époque en général. D'Affry était un personnage militaire éminent ; il a fait toutes les campagnes de l'empire en Espagne, en Russie et en Allemagne et est mort à l'âge de 46 ans pendant un voyage de congé en Suisse.

Le Conseil fédéral a décidé d'adresser ses vifs remerciements à la généreuse donatrice pour ce patriotique cadeau.

Cinq étalons anglo-normands, savoir trois pour Berne, un pour Bâle-Campagne et un pour Vaud, ont été achetés en Normandie. Etaient chargés de cet achat MM. Wille, colonel, instructeur en chef de la cavalerie ; Potterat, lieutenant-colonel, vétérinaire en chef de l'armée, et Vigier, lieutenant-colonel, directeur de la régie des chevaux à Thoune. La commission d'estimation, composée de MM. Hauser, conseiller national, au Gurnigel ; Henri Scherer, à Wittenbach, et Herand, vétérinaire, à Sissach, s'est prononcée, ainsi que les acheteurs, d'une manière absolument satisfaisante tant au sujet de la qualité que du prix des animaux achetés.

Berne. — M. le colonel de Büren est mort le 25 décembre, à trois heures du matin. Le défunt, né en 1822, avait rempli les fonctions de maire de la ville de Berne pendant vingt-quatre ans, de 1864 à 1888.

Il repréSENTA l'arrondissement du Mittelland au Conseil national, depuis 1864 à 1884. Il siégeait dans les rangs du centre et prit une part très marquante aux débats des deux révisions.

Colonel d'infanterie, M. de Büren commanda la 7^{me} brigade de 1875 à 1879, et la 6^{me} de 1879 à 1882.

Le patriciat bernois perd en M. de Büren un de ses hommes les plus distingués et les plus influents.

Les journaux de Berne rendent un respectueux hommage à la belle carrière publique du colonel de Büren et à la noblesse de son caractère. La *Bernerzeitung* dit du défunt :

« Avec lui meurt un chrétien, pieux et croyant, un patriote au cœur chaleureux, un Bernois de la bonne et vieille race, un bienfaiteur du pauvre, un homme d'honneur et un gentleman dans la plus stricte acceptation du mot. Son départ est un deuil pour sa famille, ses amis et ses coreligionnaires, mais il descend aussi dans la tombe entouré du respect de ceux qui ont lutté avec lui sur le terrain de la politique et des principes. Son nom restera toujours en honneur en pays bernois. »

Genève. — Dans sa séance du 21 décembre 1888, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant :

a) *Dans l'artillerie de campagne d'élite* (batteries attelées) :

MM. Goudet, Pierre, brevet du 20 décembre 1888.

Cramer, Lucien, brevet du 22 décembre 1888.

b) *Dans l'artillerie de position d'élite* : M. Maurice, Pierre, brevet du 21 décembre 1888.

— Dans sa séance du 8 janvier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de premier-lieutenant dans l'infanterie d'élite (fusiliers) :

MM. Goetz, Louis, brevet du 2 janvier 1889.

Duchêne, Frédéric	»	3	»
Maunoir, Albert	»	4	»
Johannot, Jules	»	5	»
Lagier, Louis	»	7	»
Monnier, John	»	8	»
Lagotala, Henri	»	10	»
Patry, Henri	»	11	»
Jullien, Franck	»	12	»
Bastard, Auguste	»	14	»

Neuchâtel. — Dans sa séance du 4 janvier 1889, le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine de fusiliers M. le premier-lieutenant Bourquin, William, à la Chaux-de-Fonds.

Au grade de premier-lieutenant de fusiliers, MM. les lieutenants Debrot, Fritz-Albert, à Cormondrèche; Bonhôte, Jean, à St-Aubin; Stauffer, Daniel-Henri, aux Ponts; Zehr, Octave, à la Ferrière; Borel-Lœw, Edgar, à Couvet; Barbier, William, à la Chaux-de-Fonds; Chapuis, Adolphe, à la Chaux-de-Fonds.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) MM. Jules Buttin, à Lausanne; Ch. Allamand, à Lausanne; Edouard Monod, à Bursinel.

— Le Conseil d'Etat a nommé, le 20 décembre dernier, au grade de lieutenant d'artillerie (batteries attelées) : MM. Lambert, Ch., à Lausanne; Rigot, Amédée, à Genève; Winzeler, Ed., à Lausanne.

France. — Le ministre de la guerre vient de décider la constitution d'une commission chargée d'étudier la tenue définitive à donner aux bataillons alpins de chasseurs et aux batteries alpines de montagne.

Cette commission présidée par M. le colonel Arvers prendra pour

base de ses propositions la tenue adoptée en 1887, par les comités d'infanterie et d'artillerie. Un seul type de vêtement devra, s'il est possible, être utilisé pour la grande et la petite tenue, pour la saison des manœuvres comme pour la période de séjour dans les garnisons d'hiver.

— M. le général de brigade Coste a été nommé président de la commission de l'Exposition militaire de 1889 et directeur des services de ladite Exposition au ministère de la guerre, en remplacement de M. le général de brigade Gervais, relevé de ces fonctions sur sa demande.

Par arrêté ministériel en date du 4 janvier 1889, MM. les généraux de division et fonctionnaires militaires d'un grade correspondant, dont les noms suivent, sont désignés pour présider, en 1889, les comités techniques des armes et services du ministère de la guerre, savoir :

Comité technique d'état-major : M. le général de division de Cools, commandant le 2^e corps d'armée.

Comité technique de l'infanterie : M. le général de division de Guiny, commandant le 3^e corps d'armée.

Comité technique de la cavalerie : M. le général de division L'Hotte, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie.

Comité technique de l'artillerie : M. le général de division de La Jaille.

Comité technique du génie : M. le général de division Bressonnet.

Comité technique de la gendarmerie : M. le général de division Lambert, membre de la commission mixte des travaux publics.

Comité technique de l'intendance : M. l'intendant général Largillier.

Comité technique de santé : M. le médecin inspecteur général Colin.

— On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Le ministre vient de relever de leurs commandements actifs deux des membres du conseil supérieur de la guerre, le général Davout, duc d'Auerstadt, et le général Thomassin ; ces deux officiers généraux auront donc à se consacrer exclusivement aux missions spéciales instituées par le décret du 26 mai 1888.

De son côté, le général baron Berge quitte le commandement du 16^e corps d'armée pour prendre le gouvernement militaire de Lyon et le commandement du 14^e corps ; on sait que, d'après la rumeur publique, le général Berge est désigné pour diriger, en cas de mobilisation, les opérations sur notre frontière du sud-est.

Ce sont les généraux Coiffé et de Boisdenemetz qui remplacent, le premier le général Thomassin au Mans, le second le général Berge à Montpellier. Tous deux appartiennent à l'arme de l'infanterie ; ils sont divisionnaires de 1885, et suivent sur l'annuaire, à deux rangs près, les quatre commandants de corps d'armée les plus jeunes de grade, les généraux de Cools, du Guiny, Villain et Warnet.

Le général de Boisdenemetz a 60 ans ; le général Coiffé n'en a que 57, il sera comme âge le plus jeune des commandants de corps. »

— Un décret du 2 janvier assure l'exécution de la loi du 24 décembre 1888, relative aux troupes d'infanterie de montagne. Les chasseurs à pied portant les numéros 6, 7, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 24, 27, 28 et 30, sont classés comme bataillons de montagne et le nombre de leurs compagnies est élevé de 4 à 6.

Ces bataillons occupent actuellement les garnisons suivantes : Marseille, Nice, Albertville, Lyon, Chambéry, Grenoble, Lyon, Nice, Villefranche, Menton, Lyon et Embrun.

— L'unification des soldes des officiers français, réclamée depuis si longtemps, sera commencée le mois prochain.

L'unification doit se faire sur la base des soldes les plus élevées, c'est-à-dire qu'à égalité de grades des officiers de toutes armes toucheront une solde égale et fixée au chiffre de l'arme actuellement la plus favorisée.

Le système d'unification adopté par le ministre occasionnera, lorsqu'il sera dans son plein fonctionnement, une dépense totale de trois millions. La réalisation de la mesure a été répartie sur trois années. Pour la première année, le ministre a demandé aux Chambres un million 500,000 francs ; ce crédit sera porté à deux millions et demi la seconde année, c'est-à-dire en 1890, et enfin, pour la troisième année, à trois millions.

Pour la première année, on accordera la moitié de l'augmentation totale aux officiers des grades inférieurs et le cinquième seulement aux officiers des grades supérieurs.

— Conformément à la loi du 28 décembre 1888 six batteries de montagne, savoir : une du 29^e régiment, cinq du 6^e régiment, passent pour ordre au régiment divisionnaire de la 14^e brigade, auquel elles sont rattachées pour l'administration.

Six autres batteries de montagne, savoir : une du 10^e régiment, une du 35^e régiment, quatre du 38^e régiment, à la même composition, passent pour ordre au régiment divisionnaire de la 15^e brigade, auquel elles sont rattachées pour l'administration.

Il est créé douze batteries nouvelles pour remplacer les batteries mentionnées ci-dessus.

Le nombre des batteries actuellement affectées à l'Algérie est portée de 12 à 16. A cet effet, une batterie de chacun des 27^e, 33^e, 9^e régiment, et une batterie du 11^e bataillon d'artillerie de forteresse, organisées à l'effectif des batteries détachées hors de France, sont attribuées à l'Algérie.

Les seize batteries de l'Algérie passent pour ordre, à raison de huit par régiment, aux régiments de la 19^e brigade, auxquels elles sont rattachées pour l'administration.

Il est créé dans chacun des 27^e, 33^e et 9^e régiment, une batterie montée.

Il est créé une batterie dans le 11^e bataillon d'artillerie de forteresse.

Conformément à la loi précitée, les douze bataillons de chasseurs à pied stationnés sur le territoire des quatorzième et quinzième régions de corps d'armée, et portant les n°s 6, 7, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 24, 27, 28 et 30, sont organisés à six compagnies par la création de nouvelles unités administratives dans chacun d'eux.

Allemagne. — Tous les chefs de corps de l'infanterie ont envoyé, pour le premier de l'An, au ministère de la guerre de Prusse, des rapports en réponse à une question que le ministère leur avait posée relativement à l'utilité du maintien ou de la suppression des exercices à la baïonnette. Les rapports tendent tous à la suppression de cet exercice. Les chefs de corps consultés estiment que la rapidité du tir avec les fusils nouveaux et l'intensité du feu qui en résultera

rendront très rares, sinon impossibles, les combats corps à corps. On annonce, en conséquence, que les exercices à la baïonnette vont être supprimés dans l'armée allemande.

Belgique. — La *Belgique militaire* publie, sous la date du 20 décembre, ce qui suit :

L'expérimentation des armes à répétition, qui se fait au camp de Beverloo, va, paraît-il, prendre fin dans deux ou trois jours. Y aura-t-il cette fois une décision définitive? Qui sait? Il y a encore bien des points d'interrogation dans toutes les questions que l'on doit soulever, quand on s'occupe d'armes qui tirent vingt ou vingt-cinq coups à la minute.

Il est certain que parmi les systèmes qui sont actuellement en présence, plusieurs fonctionnent bien. Les Mannlicher de la manufacture d'armes de l'Etat, qui sont maintenant aussi bons que ceux fabriqués à Steyr, les Mauser et d'autres systèmes encore ne laissent pas grand'chose à désirer. Je ne vous dirai pas lequel a le plus de chances d'être adopté. Ce qui me paraît certain, c'est qu'il reste encore quelques doutes dans l'esprit des juges, et que l'on n'est peut-être pas éloigné de l'idée d'attendre une nouvelle série d'expériences pour prendre une décision.

Après les tirs auxquels toutes les armes prennent part à chaque séance, un fusil, toujours le même, de chacun des systèmes, brûle cent cartouches au feu rapide. Les mécanismes qui ne sont pas bons doivent, par cette épreuve, révéler leurs défauts. C'est évidemment en faisant tirer le plus possible qu'on arrive à connaître la valeur d'un fusil.

Des deux armes qui figurent aux expériences le Engh et le Mauser, celle-ci a seule bien fonctionné jusqu'à la fin.

Le fusil Engh est très ingénieux; il a peut-être de l'avenir; mais l'imperfection des ajustages le met actuellement dans de fort mauvaises conditions. A chaque tir, deux ou trois armes sont complètement hors de service. Tel qu'il est, ce fusil n'a évidemment aucune chance d'être admis, et l'inventeur est, sans doute, le premier à faire cette réflexion. Ce qui pourrait lui arriver de plus heureux, c'est qu'une nouvelle série d'expériences eût lieu à une date assez reculée, pour qu'il pût corriger toutes les imperfections qui ont été signalées.

L'opinion de la commission au sujet des différentes armes qui viennent d'être essayées ne restera sans doute pas secrète, et vous pourrez facilement avoir dans quelques jours les renseignements qui pourraient vous intéresser.

— Les 120 canons Krupp destinés aux 20 batteries de campagne non encore pourvues du nouvel armement sont arrivés en Belgique. Les affûts de 10 batteries seront terminés au mois de mai.

— Il est question de créer des postes d'attachés militaires de Belgique près des grandes puissances.

Autriche. — Le général Beck, chef de l'état-major général autrichien, vient d'être promu au grade de feldzeugmeister général. Même avancement a été donné au général de Teuchert, commandant du 14^e corps d'armée à Innsbrück. Le comte Jules Andrassy, ancien ministre des affaires étrangères, a été nommé général de cavalerie.